

École
d'Urbanisme
de Paris

EUP

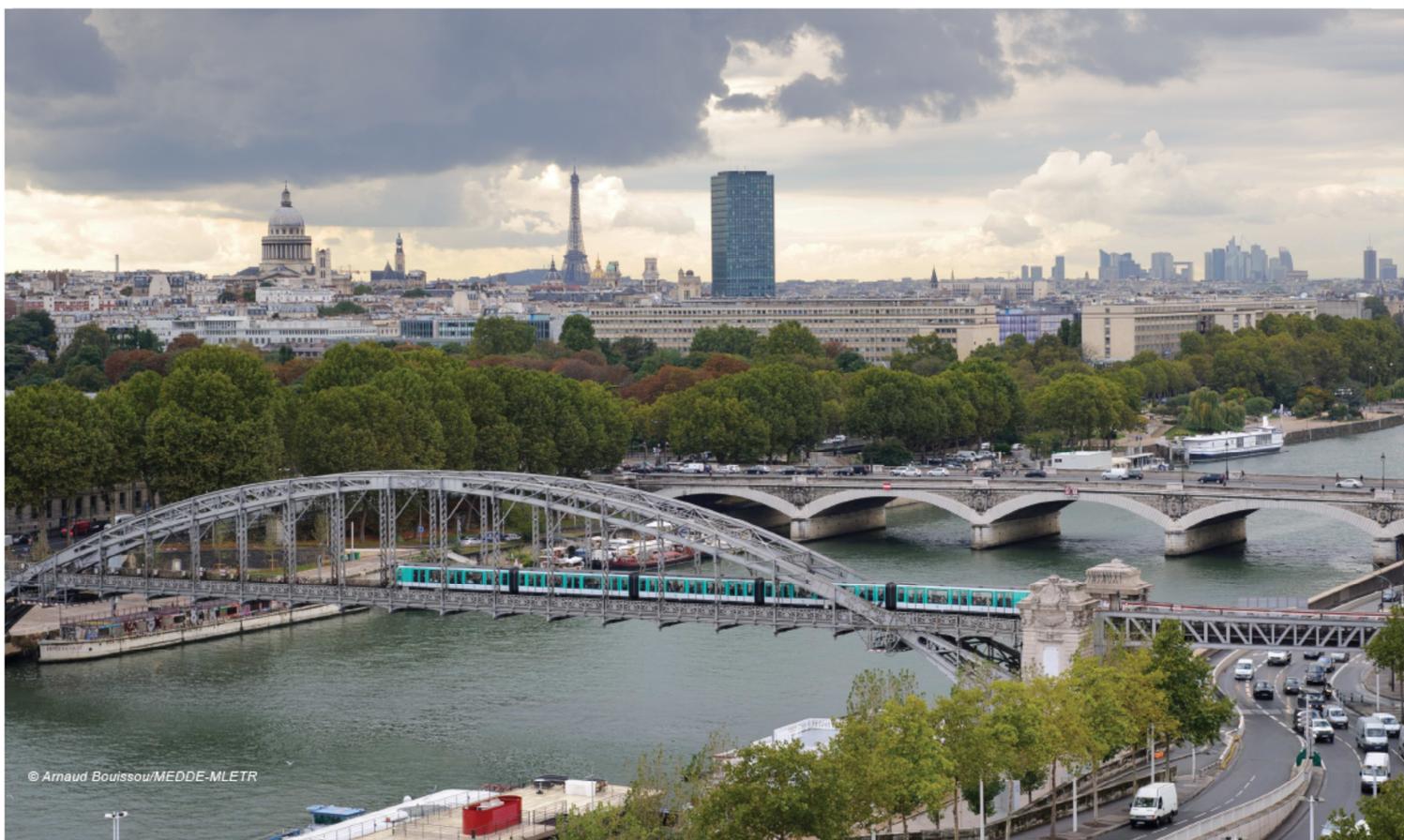
IUP + IFU

Sixième édition des

JOURNEES GRAND PARIS

19 et 20 mars 2015

COMPTE - RENDU



École d'Urbanisme de Paris / IAU-ÎLE-DE-FRANCE

Alors que se dessinent la mise en place du Grand Paris et la recomposition intercommunale, la question du local était au cœur de la 6^e édition des Journées du Grand Paris. Cet événement est co-organisé par l'Institut d'Urbanisme de Paris, l'Institut Français d'Urbanisme et le laboratoire Lab'Urba. Il a vu cette année ce partenariat renforcé d'une part par l'inauguration, au même moment, de l'École d'Urbanisme de Paris issue de la fusion de ces deux instituts, et enrichi d'autre part de la participation de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, dont nombre de travaux récents recourent les préoccupations de ces Journées.

Associant chercheurs, acteurs du monde professionnel et élus, cet événement est l'occasion d'un dialogue et d'une réflexion croisée sur les effets des processus de métropolisation et leurs traductions à l'échelle locale (complexification des mobilités, redéfinitions intercommunales, projets dits d'intérêt métropolitain...). **Dans quelle mesure et sous quelles formes, éventuellement renouvelées, le local se manifeste-t-il encore dans la métropole ? Comment les acteurs locaux – habitants, élus des territoires, professionnels de la ville – s'emparent de cette échelle et à quelles fins ?**

SESSION 1 : LE LOCAL MÉTROPOLITAIN, QUELLES RÉALITÉS AUJOURD'HUI ?

Aurélien Delpirou (EUP - Lab'Urba), Marie - Hélène Massot (EUP - Lab'Urba), Pauline Silvestre (EUP - Lab'Urba), Jean-François Ruault (EUP - Lab'Urba), Pascal Madry (PROCOS), Francis Dubrac (Président de Plaine Commune Promotion)

Alors qu'elles auraient pu disparaître face à la complexification des flux et l'avènement de l'échelle métropolitaine, des notions classiques de la géographie urbaine et régionale (bassin de vie, aire de chalandise...) semblent faire l'objet d'une réappropriation. Loin de pouvoir être comprise à une échelle unique, la réalité métropolitaine peut aussi être appréhendée sous l'angle local. Mais quelles sont les formes de cette permanence, voire de cette résilience du local dans la métropole, observées dans les pratiques, dans les institutions ou encore dans les stratégies d'acteurs (publics ou privés) ?

En confrontant les pratiques de mobilité quotidienne liées à la consommation en grande couronne francilienne aux bassins de vie, Marie-Hélène Massot inaugure le débat par une remise en question de cette notion définie par l'INSEE. Au regard des flux de déplacements, on comprend que plusieurs profils de résidents se donnent à voir, mettant en évidence l'impossibilité de réduire les pratiques à leur déploiement sur un périmètre unique. D'après elle, "*le bassin de vie n'est pas structurant pour les actifs dans le cadre de leurs déplacements de consommation*". **Face à cette**

maille fonctionnelle, la commune continue d'être le "plus grand dénominateur commun" des pratiques habitantes.

Pauline Silvestre confirme cette impression de pluralité en évoquant les pratiques dans ce qu'elles ont de plus individuel. La rationalité proposée par le bassin de vie de l'INSEE, fondé sur l'offre, n'est en réalité pas la logique unique grâce à laquelle les habitants choisissent les lieux de consommation qu'ils fréquentent et dont la combinaison constitue leur territoire de consommation. A partir de l'étude du cas des habitants d'un territoire de grande couronne, le Centre Essonne-Seine-Orge, elle conclut que "***l'espace vécu des habitants se construit au niveau individuel, est multidimensionnel, évolutif et [que] ses contours résultent de la combinaison de déterminants nombreux, pas toujours quantifiables ou palpables, et plus ou moins maîtrisés par l'individu lui-même***".

Le regard apporté par Jean-François Ruault sur les flux économiques interdépartementaux liés aux dépenses de consommation témoigne d'un autre degré de complexité de ce local métropolitain et de la territorialisation des pratiques. Le local est ainsi perceptible au niveau de l'action publique, par l'établissement de périmètres de décision, définit bien "*un dedans et un dehors*". L'enjeu pour les territoires est alors de favoriser la consommation locale, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Jean-François Ruault prend ainsi à revers la notion de bassin de vie, en mettant en avant la figure du consommateur de passage, c'est-à-dire celui qui provient d'un autre département et qu'il faut aussi attirer afin qu'il dépense sur son territoire. Ce type de consommation représente un enjeu économique important puisqu'il génère environ 14 milliards d'euros de transferts interdépartementaux, soit presque autant que les recettes du tourisme en Île-de-France. Mais **comment repenser cette question de la consommation de passage à une autre échelle, en évitant le risque de créer de nouvelles frontières et en ignorant les enjeux globaux de la métropole ?**

En miroir des pratiques des usagers, les stratégies d'acteurs du commerce face aux dynamiques métropolitaines sont présentées par Pascal Madry. **Les enseignes ne semblent aujourd'hui plus sensibles à la dimension locale de la métropole**, même si elles tentent de se positionner entre mondialisation de l'offre et maintien d'une logique de proximité. Les évolutions de l'offre diffèrent largement selon les espaces concernés dans la métropole : nouvelle proximité et mondialisation du commerce dans Paris ; portes de Paris comme terreau privilégié d'implantation de centres commerciaux fonctionnant grâce aux habitants de la banlieue ; transformations du paysage urbain et commercial aux abords des infrastructures de transport ; vacance grandissante dans les entrées de ville de cette "*France moche*"; émiettement urbain dans les espaces de grande couronne, favorisant l'essor des *Drive* et supermarchés). De façon générale, ces dynamiques de recompositions territoriales donnent à voir un phénomène de concentration du commerce, une financiarisation de l'immobilier de commerce et une compétition territoriale de plus en plus forte. Reste à savoir ce que l'avenir de la métropole réserve en matière de commerce : une amplification des dynamiques actuelles ou une rupture ? Assistera-t-on à l'avènement d'une métropole de l'hyper-discount ou plutôt post-discount, dans une offre estimée excédentaire ?

Enfin, le regard de Francis Dubrac, président de Plaine Commune Promotion, est plus optimiste quant à la possibilité de relever les défis urbains, économiques et sociaux posés par la construction de territoires au sein de la métropole. Celle-ci semble réussie à Plaine Commune, un territoire engagé dans un processus de restructuration urbaine et de renouvellement économique, grâce à un compromis d'acteurs entre le monde politique et économique. Au-delà de la seule implantation du Stade de France, la venue de 50 000 salariés et 15 000 nouveaux habitants ont fait de la Plaine une des polarités économiques structurantes de la région. **Demain, un challenge social s'annonce pour ce précurseur des futures polycentralités du Grand Paris, celui d'accompagner ce développement économique par des mesures adaptées de "relocalisation" (charte favorisant l'engagement sociétal des entreprises en encourageant le recrutement local, rapprochement domicile-travail...).**

SESSION 2 : VERS UN LOCAL RÉINVESTI ?

Julien Aldhuy (EUP - Lab'Urba), Eric Charmes (ENTPE - EVS), Fabrice Ripoll (EUP - Lab'Urba), Catherine Mangeney (IAU îdF), Patricia Bonneau (EDF Efficacity), Philippe Laurent (Maire de Sceaux)

Plutôt que d'envisager la disparition du local comme un éventuel dommage collatéral de la métropolisation ou d'en percevoir les signes restants comme des résistances à celle-ci, une autre lecture est ensuite envisagée. Et s'il existait une dimension locale consubstantielle à la métropole, condition nécessaire à la qualité de vie des individus qui la pratiquent ?

Plusieurs chercheurs se sont récemment penchés sur la notion de bassin de vie et sa redéfinition, en particulier dans les travaux de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, ici présentés par Catherine Mangeney. Plutôt que de viser à déterminer des contours univoques, **la démarche de l'IAU-IdF sert davantage à mettre en avant le dynamisme local et le caractère mouvant et individualisé des espaces au sein desquels se déroulent les pratiques habitantes** (mobilités domicile-travail, loisirs, consommation, usage des équipements...), afin de "*voir si quelque chose se dégage au niveau local qui ne soit pas juste aspiré par le trou noir parisien*". **Les mobilités quotidiennes mais aussi résidentielles, malgré l'avènement de l'échelle métropolitaine, restent en fait très marquées par la proximité.** Ce n'est peut-être alors pas seulement en termes de distance que la question du local se pose mais aussi en termes de partage des lieux fréquentés par les habitants.

A l'échelle de la commune, ce partage peut s'observer dans l'éventuelle mobilisation des habitants pour défendre leur cadre de vie. C'est de cette autre forme d'attachement à l'échelle locale dont parle Eric Charmes lorsqu'il s'interroge sur la question du "*local défensif*". A travers l'exemple de communes du périurbain, **il met en lumière l'attitude d'une catégorie d'habitants, qui, une fois devenus résidents, s'estiment en droit de défendre les caractéristiques locales pour lesquelles ils ont "payé" en acquérant leur logement et le cadre de vie attendant.** Il ne s'agit

pas pour autant d'une unité politique : cette mobilisation habitante témoigne de la formation de "clubs" résidentiels comme nouvel avatar du local, qui serait le produit de la métropole plus que l'ennemi de celle-ci.

Le regard d'un élu, Philippe Laurent, maire de Sceaux, confirme l'importance que peut avoir l'échelle locale pour l'habitant mais nuance cette perception défensive. **Le besoin de profiter des atouts de l'échelle métropolitaine aussi bien que communale ne peut confirmer la thèse d'un individualisme univoque de la part des habitants.** La revivification d'initiatives locales (jardins partagés, journée citoyenne par exemple), parfois citoyennes, l'illustre même si elle exprime davantage un attachement des habitants au niveau local, en tant que commune, qu'une adhésion à un ou des périmètres institutionnels imposés. La question du niveau intermédiaire et de sa traduction en termes institutionnels reste posée. Au sein de la métropole, le caractère collaboratif des relations entre communes semble la solution.

D'autres formes de revendications du maintien d'une dimension locale peuvent également être observées chez des habitants qui, dans leurs pratiques, le perçoivent comme une priorité. La multiplication des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, favorisant le lien direct entre producteurs et consommateurs et permettant aux premiers de survivre face à l'agro-industrie) et structures apparentées, présentée par Fabrice Ripoll, peut en être un signe même s'il existe encore des obstacles à cette relocalisation. D'ailleurs, la proximité producteur-consommateur ne s'est imposée comme caractéristique de ces dispositifs que tardivement, alors que ce système de consommation faisait recette et justifiait la création de nouveaux groupes, par "essaimage". Quoiqu'il en soit, de façon choisie, **ce type d'initiatives est également créateur de local en ce qu'il favorise des relations sociales jusqu'alors inexistantes.**

Cette question du réinvestissement du local apparaît aussi dans des domaines inattendus, dont celui des réseaux sociotechniques, évoqué par Patricia Bonneau avec l'exemple des *smart grids*. **Si historiquement, les réseaux ont étendu leur ampleur d'une échelle locale à une échelle globale, le local y fait un retour en force parallèlement à la prise de conscience de la finitude des ressources énergétiques.** Des expérimentations comme les *smart grids*, alliant intégration des énergies renouvelables et nouvelles technologies de communication, ou la maîtrise de la demande en énergie constituent des exemples de cette préoccupation générale de relocaliser, même à une échelle métropolitaine.

SESSION 3 : TRAJECTOIRES ET INSTITUTIONNALISATION DU LOCAL MÉTROPOLITAIN

Laurent Coudroy de Lille, Julia Moro (UPEC - CRHEC), Julien Aldhuy (EUP - Lab'Urba), Tanguy Le Goff (IAU îdF), Jean-Yves le Bouillonenc (Président de la Vallée scientifique de la Bièvre) et Gérald Cosme Président de la CA Est Ensemble

Les évolutions législatives récentes signalent d'imminentes adaptations institutionnelles à la réalité métropolitaine. Que deviendront les niveaux infra-métropolitains, une fois que les lois

MAPTAM et NOTRe auront totalement pris effet ? Au-delà du niveau communal et de sa perception ou de son appropriation par les habitants, se pose la question de l'institutionnalisation d'un niveau intermédiaire que pourrait aujourd'hui incarner l'échelon local.

En proposant une perspective historique sur un échelon institutionnel existant, le département du Val-de-Marne, Julia Moro revient sur les conditions de la réussite de cette institutionnalisation. La construction du Grand Paris menace aujourd'hui les départements de l'actuelle petite couronne, bientôt intégrés à la métropole. A cette échelle intermédiaire de la décision, il s'est déjà révélé complexe de ménager et d'intégrer les identités diverses. **Si faire naître une conscience territoriale à cette échelle était déjà un défi, qu'en sera-t-il dans l'Île-de-France de demain ?**

A travers l'exemple des Contrats de Développement Territorial, Julien Aldhuy déconstruit la notion d'institutionnalisation pour en interroger la possibilité au sein de la métropole. Est-il envisageable de périmétrer et d'appliquer des politiques publiques spécifiques au local métropolitain ? Face à des dynamiques sociales et économiques qui transcendent toute limite administrative, il paraît difficile de faire aujourd'hui correspondre "*territoire du réel et territoire institutionnel*" et donc de mettre en place une forme et une échelle de gouvernance adaptées. **Le dispositif des CDT peut être considéré comme un test à l'échelle locale de ces processus d'institutionnalisation qui, sans production d'une forme géographique, symbolique, de gouvernance et de reconnaissance sociale, ne paraissent pouvoir fonctionner.** Se penser par rapport à un ensemble plus large semble la condition *sine qua non* de l'émergence réussie de ce local métropolitain. Dans le cas francilien des CDT, beaucoup d'impensés demeurent quant à l'intégration à une dynamique globale. Sans penser l'interterritorialité, ce local ne semble pouvoir exister pleinement.

L'intervention d'élus, comme Gérald Cosme pour Est Ensemble, illustre les modalités concrètes que peuvent prendre la construction et l'institutionnalisation de ce nouveau local métropolitain. Le cas de cette intercommunalité est d'autant plus exceptionnel qu'aucune unité historique, géographique n'existait entre les communes qu'elle unit avant sa création. **C'est au contraire autour de la diversité de ses populations que le territoire a tenté de se constituer.**

La complexité de construire cette métropole est mise en évidence par M. Leboullonec, président d'une association sise sur un de ces territoires intermédiaires de la métropole francilienne, la vallée scientifique de la Bièvre. Pour lui, l'enjeu est de ne pas construire une autre banlieue à la métropole francilienne de demain. Ce cas particulier illustre la difficulté de mettre en place de telles coopérations : **si les échanges informels finissent par avoir lieu entre les communes, au-delà même des espérances initiales, l'association se relâche, dès lors qu'il faut réaliser des documents officiels ou se rallier à un CDT, les communes étant menacées dans leurs prérogatives.**

Le travail réalisé par Tanguy Le Goff à propos des maires du périurbain rappelle l'importance du territoire communal pour ces élus qui y ont trouvé leur légitimité politique. Dans ce périurbain où l'on craint d'être des laissés-pour-compte de la construction métropolitaine en cours, ceux-ci

tentent de s'organiser pour passer d'un local vécu à un local institutionnalisé. Afin de dépasser l'échelon communal, deux postures peuvent être observées : un positionnement "*autonomiste*", qu'illustre l'attitude de maires cherchant à placer leur commune dans un périurbain assumé et affranchi par rapport à l'espace dense, et un positionnement "*défensif*", qui consiste à penser le périurbain comme un rempart au développement urbain. Ces deux modèles invalident l'hypothèse d'une nécessaire subordination du niveau local au niveau métropolitain mais traduisent davantage des tentatives de positionnement des maires, différentes selon les paysages politiques locaux. **Articuler ces figures en inventant des nouvelles formes de collaboration entre le local et la métropole reste un enjeu majeur de la construction métropolitaine de demain.**

SESSION 4 : LA MÉTROPOLE DANS LE LOCAL : LES LIEUX MÉTROPOLITAINS

Jean-François Doulet (EUP - Lab'Urba) – Nathalie Roseau (ENPC-LATTS), Gwenaëlle d'Aboville (agence Ville Ouverte), Mathis Güller (Güller et Güller Architectes Urbanistes), Patrice Bécu (Mission de Préfiguration Grand Paris), Pierre-Alain Trévelo(TVK Architectes Urbanistes)

Si l'articulation entre le local et la métropole ont jusqu'ici été à l'honneur, ces journées ont aussi été l'occasion de reposer la question du lieu au sein de cet espace métropolitain encore en construction. Dans quelle mesure un lieu présente-t-il un "*intérêt métropolitain*" et qu'en faire, une fois ce lieu identifié, en termes d'action publique ?

Par leur caractère structurant des plus importants flux de mobilité, les équipements de transport posent le plus visiblement la question du lieu métropolitain. En ce sens, le cas des aéroports, évoqué par Nathalie Roseau d'une part et Mathis Güller d'autre part, est emblématique. Malgré leur caractère de grand équipement, ils sont, pour Nathalie Roseau, "*à la croisée entre l'exceptionnel et le banal*". En creux, ils sont le reflet exacerbé de cette métropole de l'entre-ville, qui en fait le centre de territoires ignorés et seulement traversés même si, aujourd'hui, ils sont un enjeu fort pour les élus (exemple du projet du Grand Orly) et aussi pour les habitants (exemple de Tempelhof à Berlin, dont se sont spontanément emparés des collectifs). A ce titre, les acteurs de la ville pourraient avoir pris conscience de leur image métropolitaine potentielle et donc de l'intérêt à y porter attention. Pourtant Mathis Güller exprime son scepticisme en s'interrogeant sur la capacité des décideurs franciliens, à accompagner ce développement métropolitain grâce aux aéroports. **Sans action publique, l'éventualité que les aéroports permettent de dépasser les fragmentations territoriales de la métropole semble peu envisageable.**

De son côté, Pierre-Alain Trévelo complète la définition du lieu métropolitain : **en devenant métropolitain, un lieu ne doit pas perdre ses qualités de lieu mais "*puiser son caractère propre dans sa capacité à tisser des relations avec d'autres territoires*". Il est donc capable "*de vivre par et pour lui-même*", mais en lien avec d'autres territoires.** La dimension métropolitaine peut selon lui s'acquérir petit à petit pour les lieux, comme en témoignent les projets de restructuration de lieux délaissés ou *a priori* peu prometteurs : la porte Pouchet à Paris, le campus

Gustave Roussy à Villejuif. Souvent rattaché à une infrastructure, un lieu métropolitain dispose d'espaces laissés vacants qui peuvent lui donner "*la qualité d'un lieu architectural qui travaille avec la continuité*" et "*assure l'accès à d'autres espaces*".

Le projet des Halles, dont l'étape de concertation est présentée par Gwenaëlle d'Aboville, est aussi une occasion de réfléchir à ce qu'est un lieu métropolitain. C'est par l'analyse de trois groupes particuliers d'usagers – les sans-domiciles fixes, les jeunes venus de banlieue et les sourds-muets – que la définition de celui-ci s'enrichit : **c'est aussi un lieu lisible qui propose une forme d'offre spécifique, qui permet l'anonymat et la discrétion à ceux qui le fréquentent, qui offre un spectacle continu et qui dispose d'une forte capacité d'absorption des usages et usagers.**

Pour clore ces journées, Patrice Bécu annonce le rôle futur de la Métropole du Grand Paris, bientôt issue des travaux de la mission de préfiguration qui lui est dédiée. L'étape actuelle interroge le pouvoir local et le confronte à la dimension régionale : comment la métropole va agir sur les territoires ? Confrontée à la question de l'identification et de la mise en place de projets d'intérêt métropolitain comme ceux présentés précédemment, cette définition institutionnelle de l'intérêt métropolitain interroge. En effet, les contours de ces projets ne correspondent pas toujours au périmètre et aux compétences de la future Métropole du Grand Paris. **Comment réduire cet écart et parvenir à un projet pour la métropole, reflet d'une ambition que les acteurs seront parvenus à formuler et qui mène à une définition et une traduction partagées de l'intérêt métropolitain ?**

La diversité et la richesse des interventions pendant ces deux journées, ainsi que la vivacité des débats qu'elles ont suscités, l'ont prouvé : la question du local semble plus pertinente que jamais, même, et peut-être surtout, dans un contexte de construction métropolitaine. Si ce local, quelles que soient les formes qu'il peut prendre, continue de mobiliser, reste à résoudre l'équation complexe des formes et modalités de son intégration au sein de la métropole de demain.